PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212202220-20251215-134_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025 – N° 134/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 8 décembre 2025, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de M. Xavier COMPAIN, Maire.

Etaient présents : Xavier COMPAIN, Jean-Marie LEROY, Eva TROEGER, Jean-Luc DORNEMIN, Christine LANCASTER, Jean-Yves GUILLOUET, Danie LE PUT, Michèle LE GUEN, Jean-Michel MORVAN, Françoise PETIT LECLERC, Nathalie LE SCANF, Vanessa CIRICHELLI (arrive à 19 H 07), Ludovic HUON, Didier GHEUX, Roselyne LIBERGE, Ghislaine LE POLÈS MICHEL, Marc LE CHAT, Valérie RUMIANO, Arnaud FICHOU, Gilles ROBIGO, Christèle DAISEY MOGÈRE, Eric DUVAL (quitte la salle à 19 H 55) et Béatrix BAZIN.

Absents excusés : M. Eric DUVAL (donne procuration à Mme Béatrix BAZIN à compter de 19 H 55), M. Joël HEUZÉ, Mme Marie-Odile JAECKERT et M. Christophe JOUAN.

Secrétaire de séance : Madame Danie LE PUT

Conseillers en exercice : 26 - **Conseillers présents :** 23 - **Pouvoirs :** 0 - **Votants :** 23

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ACTIVITÉS DES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 101/2025

Madame Christine LANCASTER, Adjointe au Maire chargée des Finances, propose au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2025 une participation de la Commune aux activités des écoles publiques et privées.

Les montants en euros par élève des participations proposés au vote sont les suivants :

2025	COLLÈGE	ÉLÉMENTAIRE	MATERNELLE
ACTIVITÉS GÉNÉRALES	30,00	30,00	30,00
SPORT SCOLAIRE	17,67	17,67	-
ACTIVITÉS ENFANTINES	-	-	15,15
CLASSES SPÉCIALES	-	60,00	-

Ces montants forfaitaires sont versés aux écoles et collèges privés et publics pour chacun de leurs élèves résidant dans la commune à la rentrée de septembre précédent l'année d'attribution de cette participation :

Effectifs retenus 2025	Collège Jean-Louis HAMON	École Jacques & Mona Ozouf	École privée Saint-Yves
Maternelle		79 (au lieu de 99)	30 (au lieu de 39)
Elémentaire		94 (au lieu de 125)	63 (au lieu de 78)
Collège	128		

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 09 septembre 2025 ;

Vu la régularisation des effectifs par les écoles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide D'ATTRIBUER les montants suivants :

A l'école Saint-Yves : 1 354.50 € au titre des activités des classes de maternelle.
6 783.21 € au titre des activités des classes d'élémentaire.

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212202220-20251215-134_2025-DE

A l'école Jacques et Mona Ozouf : 3 566.85 € au titre des activités des classes de maternelle.
10 120.98 € au titre des activités des classes [illegible].

Au collège Jean-Louis HAMON : 6 101,76 € au titre des activités des collégiens.

Le Maire,

Affiché le : 18 DEC. 2025

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes d'Armor)

Xavier COMPAIN